



La Région wallonne déploie son nouveau système d'aides.

Depuis mi-mars, la Région wallonne déploie son nouveau système d'aides dites de premier niveau (bourses de préactivité, primes à la transformation numérique, etc.), sous forme de chèques numériques (www.chèques-entreprises.be). Cette réforme est largement saluée pour ses objectifs de simplicité et de rapidité (décision sur un dossier en 5 jours), par rapport à un ancien système avec des délais de traitement souvent supérieurs à un an.

Toutefois, spécifiquement pour les primes e-business et Rentic (aides à des consultants e-business agréés, remplacées par des chèques à la transformation numérique), le règlement du « passif » génère encore pas mal d'interrogations et de grogne parmi les intéressés. Certains nous ont fait part d'un manque de transparence et dès lors d'un sentiment d'arbitraire dans la liquidation de dossiers de 2016 qui traînent parfois depuis plus d'un an. Il faut savoir que les primes Rentic étaient devenues un business en soi pour certains consultants, les montants dépassant parfois allègrement les 100.000 euros.

Le cabinet du ministre régional de l'économie Jean-Claude Marcourt veut calmer le jeu : *« un seul cas litigieux est problématique. Pour le reste, les 150 derniers dossiers en attente seront analysés, traités et décidés d'ici le 30 juin 2017 au plus tard. »* Le ministre avait octroyé une rallonge budgétaire de 1,5 million en novembre dernier. *« Il n'y a aucune tension à ce niveau »* nous précise son porte-parole. Dont acte.

Avis aux créatifs

La Wallonie invite toutes les bonnes volontés à « fabriquer l'innovation »...

Source : [Le «passif» de la réforme des aides wallonnes | Entrepreneuriat - lesoir.be](http://www.lesoir.be/entrepreneuriat/le-passif-de-la-reforme-des-aides-wallonnes)



Hainaut Développement